



RAPPORT D'ACTIVITÉ



DIRECTION RÉGIONALE
NORMANDIE

EN CHIFFRES

102

agents

dont 77 en qualité
d'inspecteur de l'environnement
(au 1^{er} mai 2022)

13

implantations

1

**réserve de chasse
et de faune sauvage**

propriété de l'OFB :
la Grand'Mare (27)

IMPLANTATION DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EN NORMANDIE



Sites OFB

- Siège de l'OFB
- Site national
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- Siège de la direction régionale, et ● antenne associée
- Service départemental
- ▲ Réserve et site naturel
- Unité spécialisée migrants
- Délégation de façade, et ● site associé

Périmètres

- Région
- Parc naturel marin
- Eaux sous souveraineté
- Zone économique exclusive

Sources : OFB
Fonds cartographiques :
OFB, IGN, SHOM
Réalisation : O. Debuf
© OFB, 2022





DE L'OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

P. 4

Le mot des directeurs régionaux

P. 5

La direction régionale Normandie

P. 6

Les enjeux locaux de biodiversité

P. 7

2021 en images

P. 8

Police de l'environnement :
Prévenir et lutter contre
les atteintes à la biodiversité

P. 12

Appui aux politiques publiques :
Accompagner la mise en œuvre
et l'évaluation des politiques
de l'eau et de la biodiversité

P. 14

Connaissance et expertise :
Mieux comprendre les enjeux
de préservation de la biodiversité
pour mieux la protéger

P. 17

Aires protégées :
Gestion et appui à la gestion

P. 18

**Mobilisation des acteurs
et des citoyens :**
Sensibiliser et faire agir
pour changer d'échelle

LE MOT DES DIRECTEURS RÉGIONAUX



François DENIS
© Nathalie Pfeiffer/OFB

A l'heure de la finalisation de notre rapport d'activité 2021, nous apprenons la douloureuse nouvelle du décès de François DENIS qui fut le coordinateur de ces travaux sur le premier semestre 2021.

François a rejoint les rangs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) le 1^{er} août 2016 sur le poste de délégué interrégional « Hauts de France - Normandie », qu'il occupa avant d'être nommé préfigurateur puis directeur de la direction régionale Normandie à la création de notre établissement au 1^{er} janvier 2020.

François était porteur d'une grande humanité et d'un vrai sens de la convivialité. C'est en ce sens que, bien que très affaibli, il a tenu à être présent auprès de son équipe le 21 février 2022 pour la présentation de ce bilan d'activité 2021.

Ce document, dont il devait signer l'éditorial, le dernier avant la retraite, lui est dédié.

Répartition de l'activité de la DR Normandie en 2021

6%

Appui à la mise en œuvre des politiques publiques

7%

Gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels

63%

Police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage

5%

Appui aux acteurs et mobilisation de la société

19%

Connaissance, recherche et expertises sur les espèces, les milieux et leurs usages

Malgré le contexte de pandémie encore très présent, nous nous sommes attachés en 2021 à consolider la construction de la direction régionale (DR) et à poursuivre la mise en œuvre des missions de l'OFB sur l'ensemble de ses champs de compétences, en s'appuyant sur les enjeux prioritaires des territoires normands. Les services de la DR sont notamment montés en puissance sur l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

2021 a marqué aussi un investissement particulier sur la préservation des haies, avec le lancement d'un travail sur l'amélioration de la prise en compte des espèces protégées présentes au sein des haies et la lutte contre les arrachages de haies non autorisés. La Normandie a d'ailleurs accueilli en octobre les journées d'échanges techniques nationales sur les haies bocagères.

Les services régionaux et les services départementaux ont

renforcé les collaborations avec les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires territoriaux.

Le présent bilan d'activité présente, au travers des 5 grandes missions de l'OFB, les activités marquantes de la direction régionale au cours de l'année 2021. Il met en avant le rôle majeur et incontournable de notre établissement dans les territoires en termes de préservation de la biodiversité via la diversité des missions qui lui sont confiées et pour lesquelles il est reconnu.

Les orientations en matière de missions pour l'OFB ont été consolidées par son premier contrat d'objectifs et de performance de l'établissement, validé par le conseil d'administration fin 2021.

Nous vous souhaitons une excellente lecture de ce deuxième rapport d'activité de la DR Normandie.

Nicolas AMPEN

Directeur régional adjoint Normandie, Directeur régional par intérim du 29 septembre 2021 au 24 avril 2022

Antoine DERIEUX

Directeur régional Normandie depuis le 25 avril 2022

La direction régionale Normandie

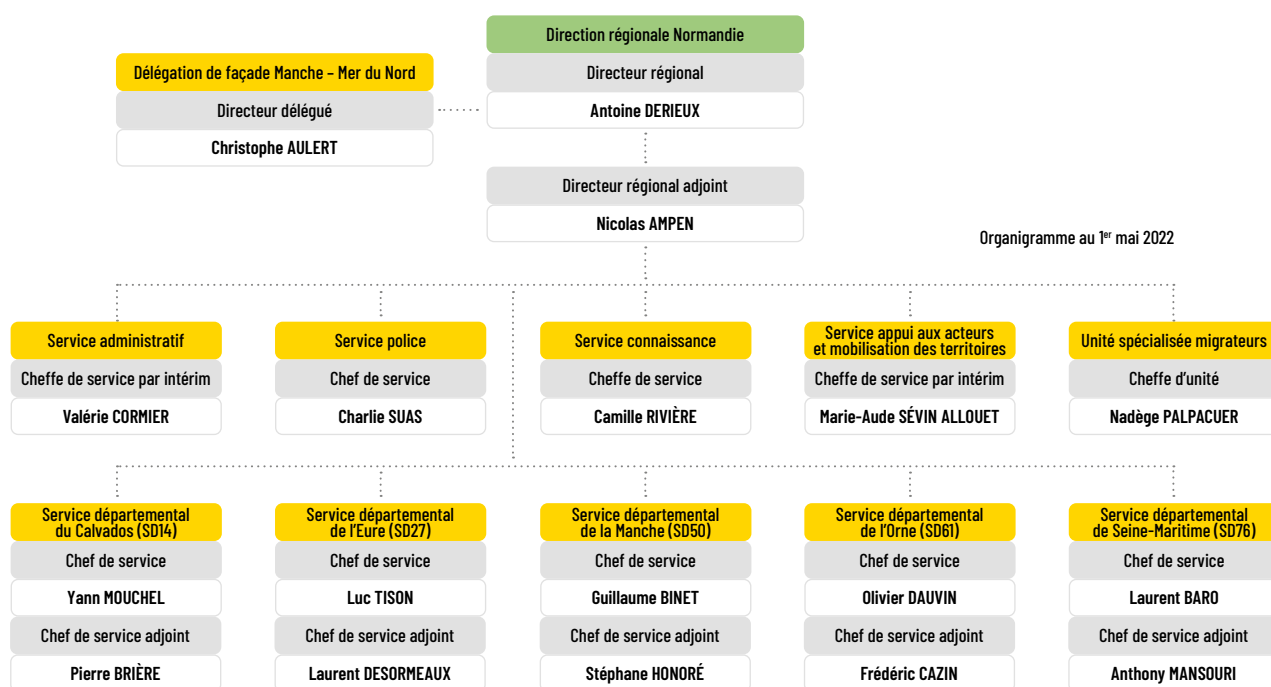
La direction régionale Normandie de l'OFB met en œuvre à l'échelon territorial les 5 grandes missions de l'établissement :

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Elle est composée :

- De 4 **services régionaux** (administratif, police, connaissance, appui aux acteurs et mobilisation des territoires) qui coordonnent et apportent leur soutien aux services départementaux et gèrent les partenariats au niveau régional
- De 5 **services départementaux** (SD), échelon opérationnel qui met en œuvre l'ensemble des missions de l'établissement sur le terrain
- D'une **unité spécialisée migrateurs** (USM) dont les missions de connaissance et de police sur les poissons amphihalins s'étendent sur l'ensemble de la Normandie et des Hauts-de-France (milieu marin et eau douce)
- De la **délégation de façade Manche-Mer du Nord** (DFM MMN) dont les missions couvrent la façade maritime depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière belge. La DFM MMN participe aux politiques publiques dédiées à la protection de la mer, gère des sites Natura 2000 en mer et apporte son soutien à l'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées.

La DR Normandie est direction coordinatrice pour la façade Manche-Mer du Nord.



Les enjeux de biodiversité

Un territoire à forts enjeux de biodiversité

De par sa position géographique et ses différents milieux, la Normandie présente notamment :

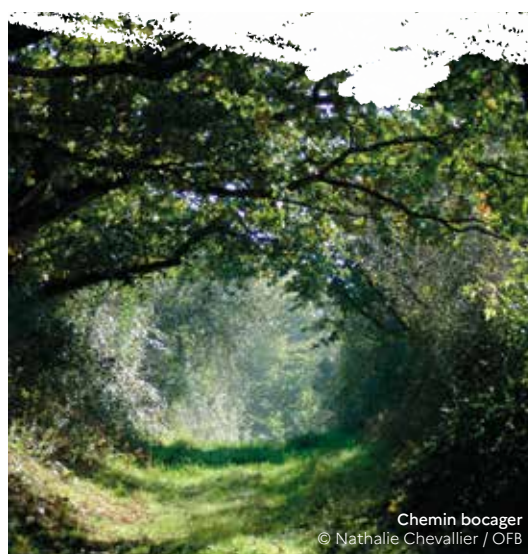
- Un **important axe migratoire pour l'avifaune** avec des zones humides remarquables. La Baie de Seine, la Baie des Veys ou le Golfe normand-breton ainsi que les zones de marais (marais du Cotentin et du Bessin, marais Vernier...), les havres et les estuaires sont des sites majeurs pour la migration, la nidification et l'hivernage des oiseaux terrestres et marins.
- Des zones de repos, d'alimentation et de reproduction pour les **mammifères marins** (phoques gris et veaux marins, grands dauphins et marsouins communs).
- De nombreux fleuves fréquentés par les **poissons migrateurs** qui y trouvent des zones de reproduction (salmonidés, lamproies, aloses) ou de croissance (anguille). Des réservoirs d'espèces à enjeux (**écrevisses à pieds blancs, mulottes...**) sur des zones présentant de faibles pressions ou peu connectées aux grands bassins hydrographiques.
- Des **habitats remarquables** tels que coteaux calcaires, pelouses calcicoles, tourbières, landes, prés salés, falaises, îles, massifs d'Hermelles, bancs de maërls, herbiers de zostère, avec une flore rare associée et des espèces de faune à enjeux (azuré des mouillères, grand corbeau, etc).
- Des zones bocagères constituant des **réservoirs de biodiversité** (notamment la mosaïque haies, prairies, mares et fossés).



Un équilibre fragile entre usages et biodiversité

Les **habitats** continentaux et marins, naturels ou semi-naturels, **sont sous pression** par l'artificialisation et la fragmentation des territoires, l'évolution des modèles agricoles, l'industrialisation ou les nombreuses activités maritimes. Le changement climatique risque en outre d'accentuer ces pressions.

La simplification des paysages, les atteintes aux zones humides, aux milieux aquatiques et aux habitats marins, la poursuite de la régression des milieux bocagers et prairiaux, constituent ainsi des sujets de préoccupation forts pour la conservation des espèces.



2021 en images...



Janvier

Surveillance de la pêche et du braconnage de civelles

© Nadège Palpacuer / OFB



Février

Déclenchement du protocole gel prolongé

© PG



Mars

Comptage des limicoles et anatidés nicheurs (enquête LIMAT)

© Nathalie Pfeiffer / OFB



Avril

Contrôles phytosanitaires en zones de non traitement (ZNT)

© Luc Tison / OFB



Mai

Carhyce : protocole de données hydromorphologiques sur les cours d'eau

© Nathalie Pfeiffer / OFB



Juin

Stratégie de suivi des limicoles des plages : sensibilisation du public

© Sophie Poncet / OFB



Juillet

Animation grand public à la Grand'Mare (27)

© Benoît Janicot / OFB



Août

Mission de surveillance et de sensibilisation dans l'estuaire de l'Orne (14)

© Sébastien Languille / OFB



Septembre

Contrôle interservices de la pêche à pied

© Olivier Abellard / OFB



Octobre

Journées techniques haie en Normandie

© Anaïs Mabire / OFB



Novembre

Opération sécurité à la chasse

© SD27 / OFB



Décembre

Remise des diplômes Territoires engagés pour la nature (TEN) normands 2021

© ANBDD

La police de l'environnement Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité

L'Office français de la biodiversité contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau, aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvages, à la chasse et à la pêche. Pour cibler les enjeux environnementaux et sanitaires prioritaires, les services de l'OFB s'impliquent auprès des MISEN, DISEN et de la DIRM* dans la rédaction des plans de contrôle aussi bien terrestres que marins.

Grandes actions 2021 :

- **160 avis** rendus aux services instructeurs, dont 2 dossiers de grande ampleur en matière de restauration de la continuité écologique (voir encadré). Cet appui technique s'est également matérialisé par la rédaction d'une note de cadrage commune DREAL/OFB/services instructeurs relative à l'organisation des modalités de saisines et de traitements des demandes d'avis techniques.
- Lutte contre les **atteintes au bocage** avec l'intégration d'une composante de remise en état ou de compensation des atteintes dans les procédures (voir encadré). Un travail commun DREAL/DDTM/OFB s'est engagé pour la mise en place d'une démarche administrative simplifiée permettant d'instruire les demandes d'arrachage de haies en tenant compte des espèces protégées. Ce travail doit aboutir en 2022.
- 2 missions de **police d'envergure régionale** : l'une en matière de sécurité à la chasse et l'autre de contrôle des établissements d'élevage détenant des sangliers, au titre de la police sanitaire.
- Développement des **partenariats**, notamment avec les cours d'appel de Rouen et de Caen : réalisation d'un état des lieux environnemental et propositions d'orientations de politiques pénales.

EN CHIFFRES

1296

contrôles réalisés

dont 39% de conformes

898

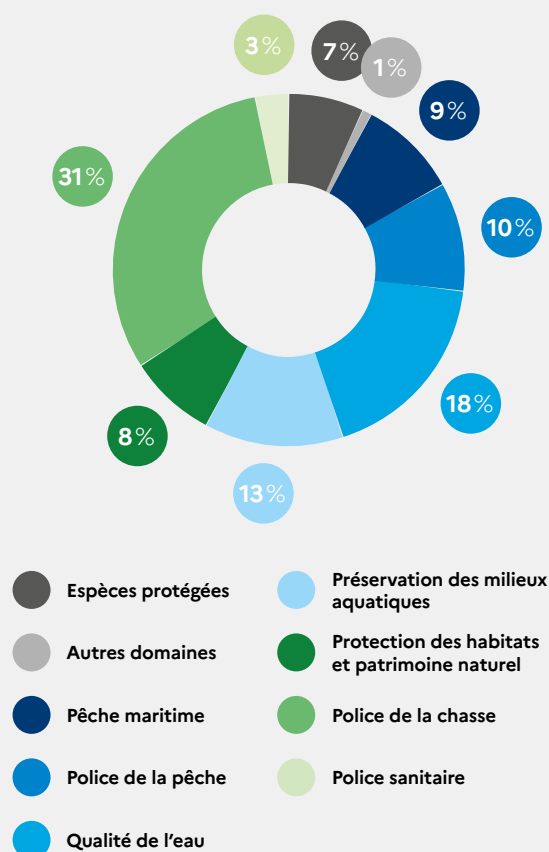
usagers contrôlés

578

procédures

dont 308 procédures judiciaires,
222 amendes forfaitaires,
22 avertissements judiciaires,
26 procédures administratives

Domaines de contrôle



* MISEN : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
DISEN : Délégation Interservices de l'Eau et de la Nature
DIRM : Direction interrégionale de la mer



Constat arrachage de haie
© Luc Tison / OFB

Chardonneret élégant
© Benjamin Brecin / OFB



Arrachage de haies : des procédures prenant mieux en compte les enjeux de biodiversité

Haies et bocages contribuent au bon déroulement du cycle biologique du cortège d'espèces protégées qu'ils abritent. En 2021, 15 procédures liées à des arrachages de haies sur des linéaires importants ont été ouvertes par les services départementaux, en lien avec la réglementation sur les espèces protégées. Pour mieux prendre en compte ces enjeux de biodiversité, des réunions d'échanges avec les parquets ont permis de mieux appréhender les critères et seuils de déclenchement d'ouverture d'une procédure judiciaire, mais également de travailler de manière pédagogique auprès des mis en cause en utilisant des procédures d'alternatives aux poursuites comme le stage de sensibilisation et/ou en proposant le recours au classement sous conditions, ou bien en proposant des actions réparatrices : remise en état, replantation....



Ouvrage de la Madeleine
© Christophe Maugendre / OFB

Restauration de la continuité écologique : 2 opérations emblématiques

Enjeu majeur pour la Normandie, la restauration de la continuité écologique est une thématique sur laquelle les services régionaux et départementaux de l'OFB sont particulièrement sollicités par les services instructeurs de l'Etat. Le suivi de 2 opérations d'envergure a marqué l'année :

- Le service régional police (SRP) et le service départemental de la Manche ont assisté les services de la DDTM50* dans les opérations préalables à l'effacement du barrage de la Roche Qui Boit sur la Sélune, rédigeant plusieurs avis à l'attention des services de l'Etat.
- Le SRP et le service départemental de l'Eure ont également assisté les services de la DDTM27 dans le suivi des travaux de l'ouvrage de la Madeleine, premier obstacle aval sur la Risle à Pont-Audemer. Les agents normands se sont assurés de la conformité des travaux réalisés avec l'arrêté préfectoral autorisant ces travaux et du bon fonctionnement final du dispositif.

Protection des poissons migrateurs : la nécessaire coopération interservices

Comme pour de nombreuses missions de l'OFB, les partenariats et les missions interservices sont de mise dans la lutte contre les atteintes aux poissons amphihalins. En 2021, l'unité spécialisée migrateurs (USM) - souvent en lien avec d'autres services internes tels que les services départementaux ou la brigade mobile d'intervention (BMI) - a réalisé des missions conjointes avec l'ULAM** 50 et la brigade nautique de Granville en baie du Mont-Saint-Michel pour le contrôle de la pêche de plaisance, avec les agents de la réserve naturelle en baie de Seine ou encore avec l'ULAM 14 sur des contrôles à la débarque sur Port-en-Bessin et un contrôle en criée.



Mission conjointe OFB / Affaires maritimes de Seine-Maritime
© Stéphane Forgeois / OFB

* DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
** ULAM : Unité littorale des affaires maritimes

Journées d'échange dédiées à la police de l'environnement marin

La délégation de façade maritime Manche-Mer du Nord (DFM MNN) a organisé du 1^{er} au 3 décembre 2021 trois journées de formation à la police de l'environnement marin avec l'intervention de la Direction interrégionale de la mer, du Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) et de gestionnaires d'aires marines protégées. 64 agents ont participé à ces journées, dont 32 de l'OFB et 20 de DDTM. Les retours sont très encourageants et il a été convenu de reconduire ce type de journée tous les ans. Après une thématique « Espèces et espaces protégés » en 2021, les sujets envisagés pour 2022 sont « Pêche sur le littoral » ou « Pollutions et déchets ».



Participants aux journées police environnement marin
© Antonin Gimard / OFB

Lutte contre les pollutions accidentelles

Les pollutions accidentelles contribuent à la non atteinte des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau en matière de qualité des masses d'eau. En 2021, 29 procédures en lien avec des pollutions accidentelles par rejet ont été traitées par les services départementaux OFB normands. Des procédures ont notamment porté sur les pollutions liées à des conditions de stockage défaillantes d'effluents agricoles. Ainsi, dans le Calvados, suite au déversement de plusieurs dizaines de mètres cube de lisier dans une rivière et à la forte diminution de la teneur en oxygène dissous qui en a résulté, une importante mortalité piscicole a été constatée sur plusieurs kilomètres. D'autres procédures ont concerné des rejets industriels. On peut citer, par exemple, une pollution due à des eaux dites blanches (eaux de lavage des laiteries/fromageries, contenant des résidus de lait) épandues qui se sont retrouvées rapidement dans le cours d'eau à proximité. Cela a causé notamment des impacts sur les habitats par colmatage des fonds du cours d'eau du fait de la prolifération de bactéries et de champignons. Cette affaire a fait l'objet d'une co-saisine avec la DREAL permettant de collaborer avec un inspecteur de l'environnement spécialisé sur les ICPE*.

Mesures physico-chimiques
© Luc Tison / OFB



* ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

Appui aux politiques publiques : **Accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité**

Au niveau départemental, régional, mais également à l'échelle de la façade maritime, l'OFB apporte son appui aux services de l'Etat pour mettre en œuvre les politiques publiques : appui pour la préparation d'arrêtés, travail sur la gouvernance des sites Natura 2000 en mer (Projet MarHA* GOUV), appuis techniques et méthodologiques...

Stratégie régionale biodiversité et déclinaison régionale de la stratégie nationale des aires protégées : la DR Normandie s'implique

Deux démarches à l'échelle régionale ont été engagées en matière de politique biodiversité en 2021 : l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité (SRB) à l'initiative de la Région Normandie et la déclinaison du 1^{er} plan d'actions triennal 2021-2023 de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP), portée par la DREAL. La DR Normandie fait partie du comité de pilotage de ces deux démarches qui doivent aboutir en 2022. Pour la SRB, 21 thématiques ont été abordées sous forme d'ateliers participatifs. La DR en a co-piloté 3 : biodiversité commune, trame verte et bleue, agriculture et biodiversité et a été étroitement associée à l'atelier biodiversité et changement climatique. Dans le cadre de la SNAP, la DR a co-animé un atelier sur la qualité de la gestion des aires protégées lors de la journée des gestionnaires d'espaces naturels organisée par l'ANBDD** avec l'appui de la Région et de la DREAL. Des réunions départementales sont prévues début 2022 pour acter le plan d'actions, comprenant des propositions d'extension du réseau actuel d'aires protégées ainsi que des propositions d'extension ou de création d'aires sous statut de protection forte.

Marais de Réthoville (50)
© Sophie Poncet / OFB



Révision du PLAGEPOMI

Le nouveau Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Seine-Normandie a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2021. Ce document fixe des objectifs pour la période 2022-2027 en matière de connaissance des populations, de restauration des axes de migration, de protection et restauration des habitats, d'encadrement et de suivi des activités de pêche. Durant l'année 2021, les services régionaux et la délégation de façade maritime se sont fortement investis dans ce processus de révision : participation aux discussions du comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), rédaction ou relecture des différentes parties du document.

* MARHA : « Marine habitats »
** ANBDD : Agence normande
de la biodiversité et du
développement durable



Constat de dommage sur une brebis
© Vincent Lesage / OFB

Suivi du loup et constats de dommages

Après la Seine-Maritime en 2020, c'est au tour de l'Eure d'avoir vu s'installer pendant quelques mois un loup gris sur son territoire (d'avril à décembre 2021). L'analyse génétique de poils a montré qu'il s'agissait du même individu dans les deux départements. Deux observations ont également été faites dans le Calvados en novembre 2021.

L'OFB est en charge du suivi du loup en France. Les agents des services départementaux sont formés au recueil d'indices de présence et réalisent les constats de dommage sur proies domestiques pour le compte des DDTM qui gèrent les indemnisations de dégâts. En 2021, l'OFB a ainsi accompagné les services de l'Etat pour la mise en place du plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage en Normandie (réunions d'information, comité loup dans l'Eure, appui à la communication, constats de dommages).



Appui à la mise en œuvre du document stratégique de façade (DSF)

Les DSF fixent les objectifs de développement durable et de protection des milieux pour les 4 façades maritimes de l'Hexagone. Pour la façade Manche Est-Mer du Nord, le DSF doit être validé au 2^e trimestre 2022. L'OFB est engagé sur 152 des 214 mesures du document. La délégation de façade maritime Manche-Mer du Nord a contribué à son élaboration en priorisant, territorialisant, budgétisant et phasant les actions sur un pas de temps de 6 ans, en lien avec le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, pour arriver à une cohérence à l'échelle des façades maritimes.

Connaissance et expertise : **Mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger**

Le champ de compétence de l'OFB permet d'assurer le suivi scientifique d'un large spectre d'espèces, de milieux et de pressions, en collaboration avec un réseau d'acteurs.

Outre la mise en œuvre ou la coordination des différents protocoles de suivis, les grandes actions 2021 ont porté sur :

Côté milieux continentaux



Relevés pour la cartographie des zones-humides
© Loïc Lecapitaine / SAGE-COC

- **Test du nouveau protocole du Dispositif National de Suivi du Bocage (DNSB)** visant à apporter des éléments qualitatifs sur les haies, en complément de la couche cartographique nationale de l'IGN (<https://geoservices.ign.fr/bdhaie>)
- Détermination sur le terrain du caractère humide d'une zone test dans la Manche, avec le soutien du syndicat du SAGE COC*, **afin d'alimenter le modèle national de prédiction des zones humides potentielles** en cours de développement avec différents partenaires

- Mobilisation particulière en matière de veille sanitaire et de ramassage de la faune sauvage (réseau SAGIR) liée à ***l'influenza aviaire*** dans la Manche et sur 3 zones de **tuberculose bovine** dans le Calvados, l'Orne et la Seine-Maritime
- **Appui aux partenaires**, que ce soit via le suivi de l'étude régionale écrevisses, des groupes de travail visant à déterminer des listes faunistiques d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du plan régional EEE porté par le Conservatoire des espaces naturels de Normandie ; le soutien de l'ANBDD dans la réalisation des fiches « haie », « poissons migrateurs » et « poissons continentaux » ou la mise à disposition de données pour l'atlas des mammifères du Groupe mammalogique normand (GMN).



Bocage normand
© Benjamin Brecin / OFB

* SAGE COC :
Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux
des côtières ouest Cotentin

Côté mer :

- Coordination de l'**opération limicoles nicheurs des plages** à l'échelle de la façade maritime (suivi des populations, protection des sites de nidification, sensibilisation, opérations de police)
- Réflexion sur la mise en œuvre d'une **stratégie de suivi de la mégafaune marine** à l'échelle de la façade maritime dans le cadre du programme de surveillance de la DCSMM*
- Réalisation de **cartographies d'habitats**
- Etude des **interactions entre la pêche professionnelle à la coque** en Baie des Veys et les **populations de limicoles en hivernage** sur le site (analyse risque pêche espèces).



LIMAT : une enquête d'envergure pour recenser les limicoles et anatidés nicheurs de France

L'enquête LIMAT (2021-2022) vise à actualiser les estimations des populations nicheuses d'anatidés et limicoles. Cette enquête, co-portée au niveau national par l'OFB et la Ligue de protection des oiseaux (LPO), est déclinée en Normandie par un partenariat OFB/LPO/Groupe ornithologique normand (GONm). Les services départementaux de l'OFB ont effectué le comptage de 94 mailles tirées aléatoirement dans les milieux favorables de Normandie.

Sur le littoral, le plan d'action limicoles nicheurs des plages à l'échelle de la façade Manche-Mer du Nord répond à l'enquête LIMAT pour 4 espèces de limicoles : les trois gravelots et l'huîtrier pie. L'enquête LIMAT répond également au programme de surveillance de la DCSMM.

Les résultats de cette enquête permettront d'évaluer le statut de conservation des anatidés et limicoles en France et en Europe et, s'agissant d'une communauté d'espèces fortement concernée par l'activité cynégétique, d'alimenter les études permettant d'objectiver les prélèvements (gestion adaptative par exemple).

Prochain rendez-vous en 2027-2028 pour s'adapter à la fréquence de rapportage de la directive oiseaux.



EN CHIFFRES

1922

**observations opportunistes
d'espèces bancarisées
en 2021**

dont 67% d'oiseaux

16

suivis d'espèces

réalisés en régie sur le
volet continental en 2021,
26 pour le volet marin
dont 14 coordonnés
directement par la DFM

61

pêches électriques

30 801 individus pêchés
de 42 espèces

54

**sondes thermiques
relevées**

* DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin



Bécasse des bois
© Nathalie Pfeiffer / OFB

Protocole gel prolongé : la surveillance renforcée des oiseaux déclenchée en février

Les périodes de gel prolongé peuvent impacter la faune sauvage en limitant les possibilités d'alimentation des espèces. Afin de garantir le bon état des populations, notamment en période de chasse, un protocole de surveillance national des anatidés et de la bécasse des bois est en vigueur (suivi OFB/FNC), décliné en Normandie par un protocole spécifique. Pour la bécasse des bois, il s'agit de suivre tous les 15 jours pendant l'hiver les oiseaux (nombre, poids...) sur des sites témoins et tous les 3 jours lorsqu'une vague de froid s'installe, ce qui permet d'avoir des données objectives pour permettre au Préfet de prendre d'éventuelles mesures de gestion. En février 2021, 6 jours de gel consécutifs, sans dégel en journée ont été enregistrés en Normandie. Une arrivée importante d'oiseaux migrateurs sur les côtes Manche-Mer du Nord a été observée, générant des concentrations inhabituelles d'oiseaux et des comportements anormaux. Le protocole régional « gel prolongé » a été déclenché pour la bécasse dès le premier jour de grand froid. Les services départementaux normands, avec l'aide d'autres partenaires du réseau bécasse (ONF et FDC*) se sont mobilisés pour effectuer des comptages et des mesures. Même si aucune mortalité directe d'oiseaux n'a été signalée, les bécasses ont néanmoins été fortement impactées par cette vague de froid en focalisant leur énergie à la recherche de nourriture.

Animation du réseau national phoques

La délégation de façade maritime Manche-Mer du Nord, anime le réseau national phoques depuis 2018 pour l'ensemble de la métropole et Saint-Pierre et Miquelon. Fédérant les gestionnaires des sites de reposoirs et colonies de phoques gris et de phoques veaux marins et les centres de soins, son objectif est de recenser les naissances et les abondances relatives en période de mue. Ces informations sont ensuite transmises, via le laboratoire PELAGIS, aux instances européennes (Convention OSPAR et DCSMM). Cette animation de réseau national permet de mener des réflexions sur différents thèmes liés à la gestion de ces espèces. Ainsi, en 2021, plusieurs groupes de travail (GT) ont été lancés : GT harmonisation des protocoles de recensement des couples mère/petit, harmonisation des critères de renseignement des catalogues de photo-identification, puis développement du site OBSenMER pour intégrer les catalogues « phoques ».



Phoque veau marin
© Sophie Poncet / OFB

* FDC : Fédération départementale des chasseurs

Aires protégées : Gestion et appui à la gestion

L'OFB apporte un appui aux gestionnaires d'aires protégées. La direction régionale Normandie copilote, avec la DREAL et la Région, le réseau des gestionnaires d'espaces naturels de Normandie, animé par l'ANBDD. La DFM MMN organise chaque année les tables rondes des gestionnaires d'aires marines protégées en partenariat avec la DFM Atlantique. Elle est en outre opérateur de 9 sites Natura 2000 en mer et animateur de 7 sites, de la façade Manche-Mer du Nord.

L'OFB est par ailleurs propriétaire de la réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand'Mare dans l'Eure, dont la gestion a été confiée à la Fédération départementale des chasseurs.



Zostères marines
© Yves Gladu / OFB

Avancées de Natura 2000 en mer

En février 2021 ont été validés les documents d'objectifs (DOCOB) « Bancs des Flandres » et « Baie de Seine orientale et littoral augeron ». La DFM MMN a été nommée animateur de ces sites avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts de France pour le 1^{er} et de Normandie pour le 2^e. La révision (parties terrestre et intertidale) et la rédaction (pour l'extension marine) du DOCOB de Chausey ont été lancées en juillet 2021. Le Syndicat mixte littoral normand (SMLN), opérateur et animateur historique du site, la DFM MMN et le CRPMEM Normandie sont les opérateurs désignés pour la réalisation de cette action qui commencera par la rédaction d'un état des lieux du patrimoine naturel et des usages dès 2022. Enfin, l'animation des sites « Baie de Seine occidentale » et « Récifs et marais arrière littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire », menée en collaboration avec le CRPMEM Normandie et le SMLN (partie terrestre), se poursuit.

La Grand'Mare, un site d'importance pour le baguage des bécassines

La Normandie, de par sa situation géographique sur les voies migratoires et sa densité de zones humides, est une région d'importance pour les bécassines des marais et sourde. La Grand'Mare accueille régulièrement la formation nationale des bagueurs de bécassines du réseau OFB/FNC*/CICB** depuis 2006. En 2021, 11 bagueurs ont été formés. 2021 a été une année très satisfaisante avec 348 captures par les bagueurs accrédités du SD27 de l'OFB et de la FDC27. En particulier, 2 sessions de captures exceptionnelles se sont succédées en une semaine, avec 106 bécassines capturées les 27-28 octobre et 98 les 3-4 novembre. Il s'agit du nouveau record national ! Le précédent était de 104 captures en une session.



Mesure du tarse d'une bécassine
© Delphine Chenesseau / OFB

* FNC : Fédération nationale des chasseurs

** CICB : Club international des chasseurs de bécassines

Mobilisation des acteurs et des citoyens : Sensibiliser et faire agir pour changer d'échelle

Faire bouger les lignes en faveur de la biodiversité, c'est enclencher des transformations touchant les différents aspects de notre société. Ce défi n'est possible qu'avec la mobilisation de tous.

Grandes actions 2021 :

- Priorisation des interventions autour des **programmes nationaux** : aires éducatives, Ecocontribution, territoires engagés pour la Nature (TEN), atlas de la biodiversité communale (ABC), ARTISAN*, Agrifaune
- Structuration et émergence du groupe de travail régional **ARTISAN**
- Poursuite de la construction de la **dynamique partenariale** avec l'ANBDD et le Comité régional de financeurs (Région, Agences de l'eau, DREAL, OFB – animation confiée à l'ANBDD)
- Actions de **sensibilisation** au travers de l'animation des sites Natura 2000 en mer et dans le cadre de l'opération limicoles nicheurs des plages.

Journées d'échanges techniques sur la haie à Caen les 6 et 7 octobre 2021

Organisées à l'initiative des Centres de ressources « Génie écologique », « Natura 2000 » et « Trame verte et bleue » de l'OFB en partenariat avec l'ANBDD, la DREAL et la Région, ces journées ont été l'occasion pour l'OFB et la DR plus particulièrement de mettre en lumière son travail collaboratif et technique sur la thématique des haies. Ces journées qui s'adressaient aux collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, syndicats mixtes de bassins versants ont accueilli 220 participants.



Aire éducative
© Line Viera / OFB

Les aires éducatives prennent de l'essor

Une aire éducative est une petite zone (parc urbain, friche, zone humide, partie de forêt, de rivière, de plage, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de la biodiversité pour des élèves du CM1 à la 3^e accompagnés par un acteur de l'éducation à l'environnement. Elle fait l'objet d'une inscription/labellisation gérée par l'OFB dans un cadre défini avec les ministères en charge de l'éducation nationale, de la transition écologique et de l'Outre-Mer. L'agence de l'eau Seine Normandie et l'OFB ont ouvert des financements en 2021 qui ont permis de démultiplier le dispositif en Normandie avec l'émergence de 16 nouveaux projets pour l'année scolaire 2020-2021. Depuis le lancement du dispositif en Normandie 25 aires éducatives, dont 5 marines et 20 terrestres, ont vu le jour.



Atelier haie
© Anaïs Mabire / OFB

* ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature

Renforcement de la mobilisation des territoires et des partenariats

L'ANBDD, dont l'OFB exerce la vice-présidence pour la biodiversité, assure le pilotage du dispositif Territoires engagés pour la Nature (TEN) en Normandie. Au titre de 2021, 21 nouvelles collectivités ont été reconnues TEN. La région compte désormais 50 TEN. L'OFB a apporté également son soutien financier en Normandie à 8 nouveaux projets d'Eco-contribution (saison 2020/2021). En 2021 la DR Normandie a consolidé ses partenariats avec les acteurs naturalistes : union régionale des Centres permanents d'initiative à l'environnement de Normandie (URCPIE), groupe ornithologique normand (GONm), groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA), groupe mammalogique normand (GMN), CPIE du Cotentin, CPIE Collines normandes, CPIE 101 Légumes...

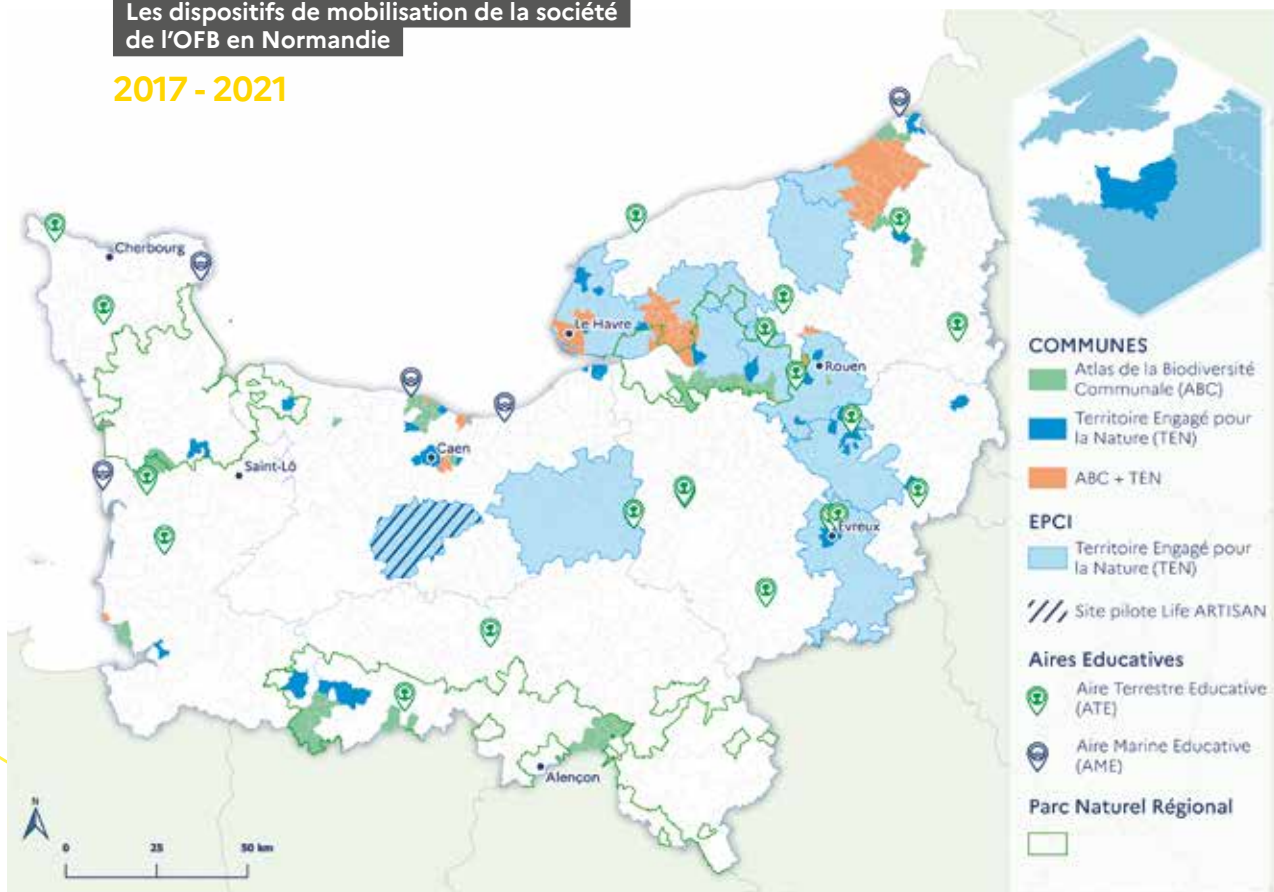


France Relance : un coup de pouce pour les projets normands

L'enveloppe de crédits du plan France relance confiée à l'OFB a permis, via des appels à projets, d'apporter des financements pour 8 projets normands de restauration de la biodiversité, comme par exemple le projet de restauration du plateau de Dollemard en Seine-Maritime. Les crédits France relance ont permis également le lancement de 16 nouveaux atlas de la biodiversité communale (ABC). Au total, avec les financements France relance et hors plan de relance, 22 territoires (communes, intercommunalités, PNR) sont engagés dans une démarche d'ABC depuis 2017.

Les dispositifs de mobilisation de la société de l'OFB en Normandie

2017 - 2021



DIRECTION RÉGIONALE NORMANDIE

**Siège - 3, rue du Presbytère
Saint-Georges-d'Aunay
14260 Seulline
Tél. 02 31 77 71 11
dr.normandie@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/normandie**

—
**Délégation de façade maritime
Manche-Mer du Nord**
delegation.facade.mmn@ofb.gouv.fr

—
Service départemental du Calvados
Tél. 02 31 61 98 53
sd14@ofb.gouv.fr

—
Service départemental de l'Eure
Tél. 02 32 78 81 70
sd27@ofb.gouv.fr

—
Service départemental de la Manche
Tél. 02 33 07 40 32
sd50@ofb.gouv.fr

—
Service départemental de l'Orne
Tél. 02 33 67 19 20
sd61@ofb.gouv.fr

—
**Service départemental
de Seine-Maritime**
Tél. 02 35 32 07 10
sd76@ofb.gouv.fr